

Image not found or type unknown



TUTEUR BENEFICIAIRE ASSURANCE VIE

Par **MOUNA66**, le **13/11/2013** à **14:27**

Bonjour, pouvez-vous me préciser si l'interdiction d'un tuteur d'être désigné comme bénéficiaire d'une assurance vie prend effet à la date de la mise en place de la tutelle du donateur, ou si cette interdiction peut être valable avant la tutelle dans le cas où le donateur est atteint de l'Alzheimer Merci de votre réponse.